

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE

SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N° 034-2016/AN

**PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION
DE L'ACCORD DE BANGUI INSTITUANT UNE ORGANISATION
AFRICAINNE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE,
ACTE DU 14 DECEMBRE 2015**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 15 novembre 2016
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de Bangui instituant une Organisation africaine de la propriété intellectuelle, acte du 14 décembre 2015.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 15 novembre 2016

**Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Premier Vice-président**



Benéwendé Stanislas SANKARA

Le Secrétaire de séance



Dissan Boureima GNOUMOU